



Commune de SCHERWILLER

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2011

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 09 novembre 2011 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 09 novembre 2011 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur André BOESCH, Maire, en présence de Mme Régine DIETRICH et Mireille BIMBOES, MM. Philippe SCHEIBLING, Marc HEIMBURGER, François WACH, Bernard MARTIN, Adjoint au Maire ; M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué ; Mmes Carine SCHUTZ et Pierrette LACOMBE, MM. Claude BRUNSCHWILLER, Olivier SENGLER, Damien SOHLER, Pierre BURGER, Conseillers Municipaux.

MM. Stéphane WEISHARD, Philippe VOLK, Conseillers Municipaux Délégués, MM. Maurice RIESTER, Serge MATHIS, Didier ROECKEL, Dominique WAEGELL et Mme Claudine ZIPPER, Conseillers Municipaux, sont absents et excusés.

M. Stéphane WEISHARD a donné procuration à M. André BOESCH, Maire ; Mme Claudine ZIPPER a donné procuration à Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale ; M. Maurice RIESTER a donné procuration à M. Pierre BURGER, Conseiller Municipal ; M. Philippe VOLK a donné procuration à Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire ; M. Serge MATHIS a donné procuration à Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire ; M. Didier ROECKEL a donné procuration à M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire ; M. Dominique WAEGELL a donné procuration à M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme Brigitte KEMPF notifiée le 25 octobre dernier par courrier, ceci pour des raisons professionnelles.

Membres en exercice : **21** Présents : **14** Absents et excusés : **7** Procurations : **7**

Vu les articles L2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE M. Bernard MARTIN, secrétaire de séance

42.1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2011

M. Olivier SENGLER fait observer qu'il s'est abstenu lors du vote du point 41.6 de la séance du 18 octobre 2011.

Outre cet élément, le procès-verbal préalablement à la séance intégralement diffusé est approuvé à l'unanimité des membres présents

42.2 COMPTE RENDU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Décision en date du 20 octobre 2011, portant attribution de la fourniture de la charpente pour la couverture du bac à sel des ateliers municipaux à la société J. OTTENWAELDER à Val de Villé – 67730 CHÂTENOIS pour un montant de 391,85 € TTC.
- Décision municipale en date du 20 octobre 2011, portant attribution de l'acquisition de matériel de couverture pour le bac à sel des ateliers municipaux à la société DREYFUS pour un montant de 1 202,46 € TTC.
- Décision municipale en date du 21 octobre 2011, portant attribution de la fourniture de produits d'entretien et d'hygiène 2011 à l'entreprise GROUPE PIERRE LE GOFF – NORD-EST – Zone actisud Saint Jean – B.P. 70087 – JOUY AUX ARCHES – 57 133 ARS SUR MOSELLE CEDEX 03 pour un montant de 2 883,27 € HT.
- Décision municipale en date du 02 novembre 2011, portant organisation d'une consultation relative à la fourniture et pose de candélabres et le remplacement d'une armoire d'éclairage public.

42.3 ADMINISTRATION GENERALE

A. CCAS – Avenant à la convention de mise à disposition de moyens et services

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

Le CCAS établissement public administratif dont le siège est situé en Mairie recourt aux services administratifs de la Mairie notamment en matière d'élaboration du budget, utilisation de moyens, matériels...

Depuis le 1^{er} mai 2010 a été mis en œuvre l'autonomie de gestion du CCAS par la création d'un CCAS autonome dit CCAS de Scherwiller, ceci dans la perspective de l'ouverture de l'EHPAD.

Le 03 mai 2011, la Résidence a ouvert ses portes. De nombreuses interventions ont été effectuées par les agents municipaux et il y a lieu de préciser aujourd'hui et de formaliser par l'élaboration d'un avenant à la convention initiale le cadre de mise à disposition de moyens et services signée le 14 février 2011, les personnels concernés ainsi que les entités comptables prenant en charge les décomptes annuellement dressés par la Commune de Scherwiller.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de moyens et services ;
- **D'autoriser** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toute pièce afférente.

Le Maire indique au Conseil Municipal que la présente délibération permettra à la Commune de récupérer la valeur des heures effectuées par les agents de la Commune pour le compte de la maison de retraite.

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire, rappelle que la Commune et le CCAS sont deux entités distinctes et autonomes à la fois en termes de budget et de fonctionnement. Il précise que la plus récente approche effectuée par l'établissement des heures effectuées par les agents communaux sont de 800 heures pour ce qui concerne les postes permanents depuis le 1^{er} mai dernier. Le Maire confirme les problèmes de « fonctionnement matériel » aujourd'hui encore de la maison de retraite et que quantité de petits problèmes nécessitent l'intervention des ouvriers communaux.

Marc HEIMBURGER confirme que cette période correspond à une mise en route qui devrait aboutir à une stabilité interne. Les emplois mis en place et accordés dans le cadre de la convention tripartite ont été négociés pour faire fonctionner l'établissement. M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, suggère la création d'un emploi au sein de la Commune qui permettrait à l'équipe municipale d'intervenir en fonction des besoins et compétences de l'établissement, le coût ou la charge étant récupérée par la Commune.

Le Maire rappelle que l'agent d'entretien ne dispose que d'un poste à mi-temps, ce qui lui paraît depuis longtemps insuffisant pour ce type de structure.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, précise qu'a été décidé pour le budget 2012 un poste d'agent d'entretien à temps plein.

Le Maire rappelle que la Résidence est tributaire de l'ARS et du Conseil Général qui valide le nombre de postes à créer.

Il indique cependant que dans d'autres communes comme Châtenois, il n'y a aucun poste et que c'est la Commune qui intervient à l'EHPAD.

M. Marc HEIMBURGER informe le Conseil Municipal qu'une réunion de négociation aura lieu début décembre avec les autorités de tutelles et qu'effectivement a été sollicité pour 2012, la création d'un demi-poste supplémentaire d'agent d'entretien et un poste d'aide-soignante.

Il précise également que même si la Commune intervient, une valorisation de coût doit être validée par les autorités de tutelles puisque de toute manière une incidence sur le prix de journée en découle. Par ailleurs, dans le cadre des interventions des agents communaux des procédures sont clairement établies. En conséquence, la situation actuelle ne peut être considérée que comme temporaire. Une mise à disposition d'un ou plusieurs agents nécessite l'intervention d'instances paritaires donc désigner nomination de la ou des personnes concernées... ceci doublé d'une convention identifiant tâches, responsabilités, prise en charge,...

Le présent avenant n'est à considérer que « pour rendre service ». Un impact d'environ 40 000 € estimatif pour 2011 étant attendu pour les finances de l'EHPAD.

M. Marc HEIMBURGER indique qu'une accélération de l'organisation est encore à faire au sein de l'établissement donc en interne.

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué, souligne qu'il s'agit d'un problème économique et que l'objectif est qu'à terme, la maison fonctionne avec ses propres moyens.

Mme Régine DIETRICH cite pour exemple une intervention qu'elle a sollicité le jour même concernant la récupération de plants par un particulier qui en fait don à l'EHPAD. Les agents communaux feront le nécessaire pour assurer le transfert de ces plants.

M. Philippe SIMLER rappelle que pour toute structure, il y a lieu d'apprendre à se débrouiller en fonction de ses moyens notamment financiers et humains et donc d'adapter son fonctionnement, ses exigences à ces moyens - sans en utiliser d'autres.

M. Marc HEIMBURGER précise également que le temps utilisé par les agents au bénéfice de l'EHPAD ne l'est pas pour la Commune.

Le Maire souligne et adresse ses félicitations au service administratif de la Mairie qui a effectué un travail colossal pour la mise en route de la maison de retraite. Mme Régine DIETRICH confirme la disponibilité et l'accompagnement permanent de ces agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de moyens et services ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toute pièce afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

42.3 ADMINISTRATION GENERALE

B. Personnel

Contrat d'assurance groupe – risques statutaires

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

- Considérant la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;
- Considérant que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- Considérant le mandat donné au Centre de Gestion afin de consulter le marché d'assurance statutaire pour le compte de la Commune ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 celui-ci a retenu l'assureur AXA et le courtier Yvelin et propose les conditions suivantes :

Agents immatriculés à la CNRACL

- Taux : 3,85 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

- Taux : 1,00 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

- ✓ Contrat en capitalisation
- ✓ Prise d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2012
- ✓ Durée du contrat : 4 ans

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De prendre acte** des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 ;
- **D'autoriser** le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 auprès de l'assureur AXA et le courtier Yvelin selon les conditions suivantes :

Le nouveau contrat d'assurance prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée de quatre ans.

PRECISE que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 ;
- **AUTORISE** le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 auprès de l'assureur AXA et le courtier Yvelin selon les conditions suivantes :
Le nouveau contrat d'assurance prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée de quatre ans.
PRECISE que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :
 - agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.
 - agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

42.4 PATRIMOINE

Aides à la valorisation du patrimoine

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

Par délibération en date du 28 septembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 921,15 € à Monsieur Jean-Marie DITTMEIER au titre des travaux de rénovation de l'habitation sise 56 rue de la Gare.

Après réception des factures et vérification de la conformité des travaux réalisés, la commission « communication-patrimoine » réunie le 03 novembre dernier, propose de réévaluer le montant de la subvention et donc de réajuster les métrés exacts comme suit :

⇒ Peinture :

- parties boisées (colombages - volets) : 220 m² à 2,30 € = 506,00 €
- façade : 240 m² à 2,30 € = 552,00 €

TOTAL : 1058,00 €

En conséquence, la Commission propose au Conseil :

- **d'attribuer** la subvention telle que ci-dessus déterminée après ajustement au vu des travaux effectivement réalisés et production des factures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** la subvention telle que ci-dessus déterminée après ajustement au vu des travaux effectivement réalisés et production des factures.

ADOpte A L'UNANIMITE

42.5 CIMETIERE

Extension du columbarium – Aménagement d'un jardin du Souvenir Attribution et signature du marché

Rapporteur : M. François WACH, Adjoint au Maire

Par délibération en date du 23 mars 2011, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'extension du columbarium et la création d'un espace cinéraire.

Ceci pour un montant de 70 000,- € TTC dont 45 000,- € concernant l'extension du columbarium existant, la fourniture et pose d'une table de cérémonie et d'une stèle en granit rose avec socle, encadrement et cendrier.

Travaux alors estimés à : **45 000,- € TTC**

Après ouverture et classement des offres, il est proposé au Conseil :

- **D'attribuer** le marché à l'entreprise Granit Création – Marbrerie et Taille de pierre – de NEBING pour un montant de 33 613,69 € HT soit 40 201,97 € TTC – offre classée en n°1 après analyse ;
- **D'autoriser** le Maire à signer le dit marché ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Le Maire rappelle que l'extension du columbarium concerne l'adjonction de huit colonnes de quatre cases pouvant compter quatre urnes.

A Mme Pierrette LACOMBE s'inquiétant de la différence de teinte entre l'intérieur de l'ancien columbarium et la partie nouvelle, le Maire indique que les teintes seront approchantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise Granit Création – Marbrerie et Taille de pierre – de NEBING pour un montant de 33 613,69 € HT soit 40 201,97 € TTC – offre classée en n°1 après analyse ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le dit marché ainsi que toute pièce s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, fait observer qu'il y a aurait lieu d'évacuer les anciennes barrières en bois encore présente dans le cimetière. M. Bernard MARTIN, Adjoint au Mairie, indique que le nécessaire sera fait.

42.6 FORET

A. Etat prévisionnel des coupes – Programme des travaux patrimoniaux – Exercice 2012

Rapporteur : M. François WACH, Adjoint au Maire
M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal

La Commission « Forêt – chasse – environnement – patrimoine ancien » a pris connaissance de l'état prévisionnel des coupes et du programme des travaux pour l'exercice 2012, ceci, le 09 novembre dernier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** l'état prévisionnel des coupes 2012 tel que ci-dessous présenté ;
- **D'approuver** le programme des travaux 2012 tel que ci-dessous présenté ;
- **D'approuver** les projets de convention d'assistance technique de l'ONF (encadrement des travaux patrimoniaux réalisés en régie ou entreprise) relatif aux travaux précités ;
- **D'autoriser** le Maire à signer toutes pièces relatives aux présentes décisions ainsi que les conventions de maîtrise d'œuvre s'y rapportant.

PREVISIONS 2012 - HT

DEPENSES		RECETTES	SOLDE
<u>ETAT PREVISIONNEL DES COUPES</u>			
EXPLOITATION			
- Salaires et charges 16 190,00 €	} 17 000,00 €		
- Assistance gestion de la main d'œuvre 810,00 €			
- Frais gestion SIVU ./.)			
- Débardage – câblage 11 070,00 €		(Bois sur pied)	21 390,00 €
- Maîtrise d'œuvre 2 922,00 €		(à façonner)	61 510,00 €
TOTAL EPC	30 992,00 €		82 900,00 €
<u>PROGRAMME DES TRAVAUX</u>			
Régie – Salaires et charges			
⇒Maintenance du périmètre 3 650,00 €			
⇒Maintenance du parcellaire 1 730,00 €			
⇒Sylviculture : nettoyage, dépressage, cloisonnement 3 360,00 €			
⇒Elagage 1 620,00 €			
⇒ Délimitation des lots 1 750,00 €			
⇒Voirie 2 690,00 €			
⇒Création pré bois 1 920,00 €			
⇒Travaux accueil du public 3 450,00 €			
	20 170,00 €		
- Assistance à la gestion de la main d'œuvre (ONF) 1 160,00 €			
- Frais de gestion SIVU (5%) (SIVU) ./.)			
	21 330,00 €		
Voirie – travaux en entreprise 6 200,00 €			
Maîtrise d'œuvre travaux (ONF) 3 908,00 €			
Fournitures (périmètre + parcellaire) + délimitation des lots 700,00 €			
Sous-total	32 138,00 €		
- Equipement de sécurité (SIVU) 232,00 €			
- Frais de garderie ONF (2010) (? 3 600,00 €) 3 600,00 €			
- Cotisation CAAA 695,00 €			
Total PT	36 665,00 €		-36 665,00 €

TOTAL GENERAL EXPLOITATION	67 657,00 €		82 900,00 €	15 243,00 €
INVESTISSEMENT ./.				
Plantations < 2 mètres	2 990,00 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	2 990,00 €			-2 990,00 €
TOTAL GESTION FORESTIERE	70 647,00 €		82 900,00 €	12 253,00 €
Produit des baux de chasse				18 511,00 €
Bilan définitif				+30 764,00€

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, précise au Conseil Municipal que la maintenance du périmètre consiste en la matérialisation sur site des limites parcellaires. Cette intervention effectuée par les bûcherons concerne des travaux de préparation de coupes afin de faciliter notamment le repérage des parcelles par des acquéreurs.

M. Olivier SENGLER rappelle que les heures de travail figurant dans les projecteurs pour 2012 concernent tout type d'interventions : coupes, entretien mais également par la remise en état de la maison de l'ermite. Il rappelle la présentation faite par M. MOUGEOT lors de la récente visite et sortie en forêt organisée avec les membres du Conseil Municipal.

M. Olivier SENGLER indique également que le solde positif de l'exploitation forestière est issue à la fois de l'évolution du prix du bois et à l'exploitation de bois laissé en attente durant cet exercice. Scherwiller dispose aujourd'hui d'un garde forestier qui s'attèle à la tâche et son implication est à relever. Concernant la part « Voirie » et notamment les travaux en entreprise programmés, il s'agit de la création d'une piste et du nettoyage du Mittelrain – 2 projets pour lesquels des demandes d'ardoises ont été engagées par le forestier. Il y a lieu également de citer le broyage des végétaux en bord de chemin et les opérations liées au développement dans tous les secteurs de la renouée du Japon qu'il y a lieu de contenir.

Concernant les plantations de moins de 2 mètres, il s'agit essentiellement de fruitiers – cormiers – dont les fruits sont appréciés par la faune et le bois de valeur.

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire, constate que le budget 2012 fait état d'un excédent prévisionnel de 850 € environ alors que pour 2011 était égal à 12 250 €.

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué, relève également le travail effectué par le garde forestier et plus particulièrement pour les domaines qui concerne le sentier touristique réalisé et la mise en valeur de l'accueil et du patrimoine. Il constate que la forêt la moins rentable est également la moins visitée.

M. Oliver SENGLER souligne que pour l'opération « sapins de Noël » qui se déroule dans la forêt communale permet à la Commune d'économiser 3 500 € d'achat en pépinière. Cela représente également une charge en moins pour le budget « Tourisme ».

L'ensemble du Conseil Municipal souligne la redécouverte de la forêt ceci grâce au garde forestier actuel.

A Mme Pierrette LACOMBE souhaitant savoir si les indications de recettes sont une estimation, M. Olivier SENGLER confirme que la valeur de cession sera proche puisque l'estimation est faite par des professionnels. Il rappelle également tout comme M. François WACH, Adjoint au Maire, que si un problème de niveau de prix de cession devait se poser, les bois étant sur pied, il pourrait intervenir une décision de maintien en l'état et donc de surseoir à la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'état prévisionnel des coupes 2012 tel que ci-dessus présenté ;
- **APPROUVE** le programme des travaux 2012 tel que ci-dessus présenté ;
- **APPROUVE** les projets de convention d'assistance technique de l'ONF (encadrement des travaux patrimoniaux réalisés en régie ou entreprise) relatif aux travaux précités ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives aux présentes décisions ainsi que les conventions de maîtrise d'œuvre s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE

42.6 FORET

B. Etat d'assiette 2013

Rapporteur : **M. François WACH, Adjoint au Maire**
 M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal

La commission « Forêt – chasse – environnement – patrimoine ancien » réunie le 09 novembre dernier, après avoir étudié la proposition de l'Office Nationale des Forêts relative à l'état d'assiette 2013, a émis un avis favorable au projet.

Il est en conséquence proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** l'état d'assiette 2013 tel que présenté ;
- **D'autoriser** le Maire à signer l'état d'assiette 2013 ainsi que toute pièce afférente.

M. Olivier SENGLER précise que l'état d'assiette est un inventaire des travaux à réaliser en 2013 voir 2014 ou 2015 et ceci conformément au plan d'exploitation pluriannuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'état d'assiette 2013 tel que présenté ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'état d'assiette 2013 ainsi que toute pièce afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE

42.7 COMMUNICATIONS

M. André BOESCH, Maire :

- Domaine de l'Alumnat – rue de l'Alumnat :

Sera mis en place prochainement, une zone de rencontre devenue nécessaire vu l'ouverture de l'EHPAD.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, précise que ce dispositif a été programmé depuis la publication du décret n°2008-754 du 30 juillet 2008 validant la possibilité.

Le Maire indique que la zone de rencontre « est ouverte à tous les modes de transport. Les piétons bénéficient de la priorité sur tous, à l'exception des tramways. Ils peuvent se déplacer sur toute la largeur de la voirie. Pour que cela soit possible, la vitesse est limitée à 20km/h. Le stationnement des véhicules motorisés n'est possible que sur les espaces aménagés ».

Une information sera faite par Dorf'Briaf.

- Rue de la Gare : début 2012 sera engagé le projet d'aménagement du cheminement piéton le long de l'Aubach ainsi que devant la Communauté d'Emmaüs. Une discussion sera engagée avec les riverains concernés. Il est rappelé l'existence d'un bief en mauvais état, la perspective d'un aménagement lourd et surtout la nécessité d'enclencher des discussions.

- Equipement Sportif Couvert – Mandat de maîtrise d'ouvrage :

Une consultation a été lancée et l'ouverture des plis a été réalisée. L'attribution du marché sera proposée au Conseil Municipal début décembre. Une réunion de travail avec l'ensemble des parties sera organisée lors de la deuxième quinzaine de janvier.

- Périscolaire : avant la séance du Conseil Municipal a eu lieu une réunion du périscolaire de Scherwiller à la Communauté de Communes de Sélestat et la programmation en 2012 a été confirmée. MM. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire et Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué, précisent que 2012 sera consacrée aux études et que la livraison du bâtiment

s'effectuant pour ce qui concerne le périscolaire de Châtenois en septembre 2013, la réalisation des travaux du périscolaire de Scherwiller sera programmée à l'issue.

- Presbytère :

Des discussions sont en cours. Le 19 octobre dernier, le Maire a assisté à une réunion du Conseil de Fabrique lors de laquelle a été annoncée l'arrivée courant printemps 2012 d'un prêtre coopérateur qui s'installera au presbytère de Scherwiller.

Les réflexions en cours sont donc à poursuivre. Il est rappelé que le bâtiment est aujourd'hui à disposition du Conseil de Fabrique et du nouveau curé.

M. Philippe SIMLER rappelle que le bâtiment est propriété communale avec un usage par le Conseil de Fabrique et que des réflexions sur des possibilités de transformation voire modification de l'affectation du bâtiment ont été menées sur demande du Conseil de Fabrique et pourront de toute manière se poursuivre.

Le Maire indique qu'une visite du presbytère est programmée samedi 19 novembre à 13h30.

- SDEA : a été joint à la diffusion des factures, un dépliant explicatif de la nouvelle facturation.

Le Maire indique que le rapprochement donc la fusion des deux secteurs Ebersheim et Bernstein se poursuit. M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, précise que la fusion est achevée mais que des projets et opérations liés à l'existence d'un puits unique dans le secteur sont engagés.

Le Maire montre également à l'assemblée, le dépliant ARS sur l'analyse de l'eau. M. Philippe SIMLER rappelle le prix de 1 000 litres d'eau – soit 4 € à comparer avec celui de l'eau minérale en bouteille...

- 11 novembre : la cérémonie s'est bien passée.

- Vœux 2012 : la date retenue est le 05 janvier à 19h00.

- SMICTOM : le Maire adresse ses félicitations à Claude BRUNSCHWILLER, Vice-Président du SMICTOM pour le travail qu'il effectue au sein de la structure et indique que partout où il se rend est relevé l'engagement de M. BRUNSCHWILLER – référent de la Commune.

Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal :

- Aménagement du Giessen :

Suite à une visite réalisée avec M. Charles ANDREA, il y a environ quinze jours, des travaux ont été réalisés au niveau du pont du Giessen – Route de Sélestat. Au cours de cette visite a été constatée une accumulation de gravier, des souches et saules créant un risque de barrage et d'entrave à l'écoulement des eaux, et d'inondation en cas de fortes précipitations.

A été respecté le dispositif loi sur l'eau et est indiqué que ce type d'intervention sera menée sur la Liepvrette et au Giessen en amont.

- SMICTOM :

Il y a une quinzaine de jour, une procédure d'alerte a été enclenchée suite à la détection d'une radioactivité dans un camion. Ce dernier a été immobilisé et des mesures ont été réalisées par une entreprise spécialisée ainsi qu'une vérification du contenu. L'origine de la teneur en radioactivité a été détectée dans des protections urinaires, certainement d'un malade. Un détecteur sera mis à disposition des équipes afin de localiser avec précision la personne concernée lors des prochaines tournées et donc éviter la reconduction d'une procédure très contraignante.

- De la publicité a fait l'apparition sur des camions, le journal du tri est en cours de distribution ainsi qu'un calendrier.

- Lors des dernières tournées de collecte du bac jaune à Scherwiller ont été enregistrés 82 refus de bac puis 65, 93 et 42. Les motifs les plus courants concernent la présence de plastique, déchets verts, encombrants et polystyrènes.

Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire, rappelle que durant un certain temps précédant la mise en place du nouveau dispositif, des contrôles réguliers et systématiques ont été effectués

puis plus rien d'où un relâchement par les usagers. M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, souhaite que soit renouvelée l'opération de mise en place d'autocollants avec rappels des consignes de tri sur les bacs. Ce dispositif était particulièrement apprécié puisque pratique.

Travaux de traitement des odeurs

Les principales sources d'odeurs à traiter pour respecter la réglementation (arrêté du 22 avril 2008) selon l'étude de dispersion sont :

- la fermentation actuellement découverte
- le BRS et l'affinage.

Dimensionnements principaux et budget des travaux :

Les tonnages traités sont de 26 000 tonnes d'ordures ménagères (OMR) et 5 000 tonnes de déchets végétaux issus des déchèteries. Ce tonnage est limité à celui nécessaire au processus de compostage des OMR, l'excédent (3 000 tonnes) sera traité par un prestataire dans le cadre d'une autre consultation sur un autre site.

Solution retenue suite à la consultation de conception – réalisation pour le traitement des odeurs :

- proposée par l'entreprise Vauché Biowaste (assembler) en groupement avec Air Epur Industries (traitement des odeurs) et Mader (génie civil)

Montant du marché : 3 712 505 € TTC

Subventions : dossier de demande en cours d'instruction avec le CG67 et l'ADEME (en dehors de ce que impose la réglementation)

Mission SPS et contrôle technique : respectivement assurées par DEKRA et Qualiconsult

Le traitement des odeurs de la fermentation est réalisé par un confinement en tunnels béton (5) en ventilation forcée. Ceci implique une porosité suffisante des OMR obtenue par augmentation de la maille de criblage des OMR dans le bâtiment d'affinage.

Le traitement des odeurs issues de zones fermées (fermentation confinée, BRS et bâtiment d'affinage actuels) consiste en une aspiration de l'air (pour sa mise en dépression) avant passage sur un traitement adapté aux polluants odorants (lavage acide et biofiltre en position haute – sur les tunnels). La phase de maturation se fait à l'air avec ajout de broyat de déchets végétaux comme actuellement.

Un aérateur est installé dans la lagune pour limiter la production de sources d'odeurs et une nébulisation est réalisée en périphérie du site.

Planning des travaux :

12/10/2011 : début de marché

D'octobre 2011 à janvier 2012 seront réalisés les études, la mise à jour des études d'impact et de danger et le dépôt du permis de construire.

9/11/2011 : présentation du dossier au SDAU

23/11/2011 : date limite de dépôt de permis construire

Les travaux sont prévus de février à juillet 2012.

S'en suivra des essais de performances de trois mois.

Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué :

- Le 21 novembre prochain aura lieu une réunion des commerçants et artisans. A l'ordre du jour, le prochain marché aux fleurs et la Saint Nicolas.
- Le 29 novembre est programmée la réunion de détermination du calendrier des manifestations 2012/2013 avec la présence d'Azur FM.

- Sentier gourmand de Noël : cette première qui se déroulera le 4 décembre prochain, compte aujourd'hui 250 inscrits – 300 étant nécessaires pour atteindre l'équilibre financier.

- Commission « tourisme »

Les travaux en ce qui concerne le parcours touristique de Kientzville se poursuivent, initiés lors du 60^{ème} anniversaire par l'apposition d'une plaque à l'ancienne épicerie. M. MARCOT a été missionné pour déterminer les bâtiments à mettre en avant et les textes des différentes plaques. A Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire relevant que M. Joseph BOESCH, Maire honoraire, a résidé à Kientzville et en conséquence pourrait être de bon conseil. M. Philippe SIMLER indique que le groupe Patrimoine dont les deux personnes font parties, se réunit régulièrement, met en commun,... Donc les échanges y sont possibles et en conséquence, le référent du projet est bien M. Albert MARCOT.

- Signalétique – plan : le dossier est en attente puisque lié à la charte graphique. M. Philippe SIMLER rappelle que concernant les réglettes, avait été retenue la signalisation des bâtiments publics et la substitution d'un plan réactualisé avec localisation des commerçants, artisans et diverses entreprises aux réglettes individuelles, ceci afin de clarifier et épurer la perception de la signalisation locale.

- Pressoir : un rappel est fait suite aux diverses sollicitations relatives à la mise en place d'un pressoir stocké actuellement à l'atelier sur une place publique à l'instar de celui valorisé rue du Moulin mais qui est propriété privée. Diverses possibilités ont été étudiées mais subsiste le problème de la sécurité et sécurisation des accès.

Un projet artistique a été soumis à la profession viticole qui est prête à accompagner l'opération. A Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire qui fait observer qu'il y aurait lieu pour des questions d'entretien, de couvrir le dit pressoir, le Maire indique qu'un tel dispositif est obligatoire.

Le Maire s'adresse à M. Damien SOHLER, Conseiller Municipal et Président du Syndicat viticole, le félicitant pour l'obtention de l'appellation « Scherwiller » et lui indique que cette réussite est réjouissante et encourageante non seulement pour la profession mais également pour l'ensemble de la Commune.

M. Damien SOHLER précise que la publication au journal du 25 octobre était particulièrement attendue. Il rappelle que le vignoble Alsacien dispose de trois AOC - Alsace, Grand cru et Crémant -, l'appellation Scherwiller faisant partie de la première. Le dossier engagé en 1998 a abouti après près de 14 ans de travail et permettra une protection des vins locaux.

François WACH, Adjoint au Maire :

- Une vente de bois de chauffage sur pied sera organisée le 17 novembre 2011 à la maison des associations – 25 lots environ seront proposés à l'adjudication.

- Sirène : suite aux démarches effectuées début de l'automne auprès d'EDF, sera installé un comptage spécifique hors concession et avec facturation en fonction de la consommation.

- Une sortie en forêt pour assurer l'approvisionnement en sapins de Noël aura lieu samedi prochain. Les bénévoles seront bienvenus.

- Le 10 décembre, l'office de tourisme organise le concert de Noël. Le produit des dons seront remis à la maison de retraite.

- Cimetière : se poursuivent les opérations des renouvellements et d'abandon de concessions. Le Maire précise que la procédure durera encore deux ans.

Régine DIETRICH, Adjointe au Maire :

- Souhaite la mise en place d'une signalétique relative à l'EHPAD. M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué rappelle l'objectif de la Commission Tourisme qui est de maintenir la signalisation des équipements publics dont la maison de retraite fait partie.
- Le Club du 3^e âge a organisé le 10 novembre dernier une sortie à Wingen Sur Moder avec visite du musée Lalique. Deux résidents de la maison de retraite ont participé à la sortie.
- Banque alimentaire : le 25 et 26 novembre prochain se déroulera l'opération de collecte de divers produits de première nécessité.
Conformément aux années précédentes participeront l'école centre, l'épicerie Zeller et la Mairie.
- La fête de Noël des Aînés se déroulera le 10 décembre prochain.
Neuf bénévoles se sont d'ores et déjà manifestés pour participer au « service » d'autres seraient bienvenus. Les membres du Conseil Municipal seront présents.
- Une fête de Noël sera également organisée à l'Alumnat et le Saint Nicolas qui sera de passage à la réunion bimensuelle du Club Age d'Or le 1^{er} décembre se rendra dans l'après-midi à l'EHPAD.
- Formation des élus : Mme DIETRICH, ayant participé récemment à une telle formation conseille vivement à ses collègues d'y participer également.

Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire :

- Communauté de Communes de Sélestat : le 7 novembre dernier lors de la réunion annuelle des élus, a été avancé un débat sur la réforme des collectivités territoriales.
Des thématiques telles que le transfert de compétence, transfert de charges ont été abordées mais également transfert de ressources ce qui est nouveau.
A été annoncée une réflexion sur l'uniformisation et l'unicité des taux des taxes locales pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de Sélestat.
Est rappelé que lors de la préparation des dispositifs TCCFE et taxe d'aménagement, la Commune avait souhaité un débat et une uniformisation des dispositifs sur le territoire de la Communauté de Communes de Sélestat, souhait qui n'avait pas abouti au niveau du bureau.
Un autre aspect de la réforme a été abordé, celui de la mutualisation des moyens avec pour objectifs la baisse des coûts et charges de personnel et la maîtrise des charges. Globalement la réunion était en ce sens intéressante.
- Contrat de territoire : sont rappelés les projets proposés par la Commune :

Fiche thématique	Actions à mener	Coût prévisionnel HT	Coût éligible HT	Programmation prévisionnelle des réalisations par le maître d'ouvrage			Observations
				2012	2013	2014	
Urbanisme	Révision POS-PLU	15 000 €	15 000 €	15 000 €			Intégration Grenelle 2
TOTAL Urbanisme		15 000 €	15 000 €	15 000 €			
Circulations douces	Aménagement d'un accès piéton et cyclable vers les équipements sportifs couverts	60 000 €	60 000 €		60 000 €		2012 = acquisition foncière 33 445 € 2013 = travaux 60 000 €
TOTAL Circulations douces		60 000 €	60 000 €		60 000 €		
Réseau routier	Aménagement du chemin rural, lieu dit Unolfsweg	30 000 €	30 000 €	30 000 €			Opération étendue
	Aménagement et pose d'enrobé sur un chemin rural, lieu dit "Raingasse"	36 500 €	31 100 €	31 100 €			
	Programme annuel de voirie urbaine et aménagements de sécurité	150 000 €	150 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	
	Ouvrage d'art rue de l'Alumnat : études et travaux	106 000 €	106 000 €	106 000 €			
	Aménagement et pose d'enrobé sur un chemin à côté de la chapelle au lieu dit "Taennelkreuz"	46 150 €	39 230 €			39 230 €	
TOTAL Réseau routier		368 650 €	356 330 €	217 100 €	50 000 €	89 230 €	
Equipements sportifs et socio éducatifs	Construction d'un équipement couvert de type 2, soit 684 m ²	2 765 000 €		920 000 €	920 000 €	925 000 €	
TOTAL Equipements socio éducatifs et sportifs		2 765 000 €		920 000 €	920 000 €	925 000 €	

Ces projets ambitieux ont été validés localement et sont en attente des premiers retours par la Communauté de Communes de Sélestat.

Il est rappelé le cadre difficile du budget de l'Etat pour 2012 annoncé comme le plus rigoureux depuis 1945 avec réduction des dispositifs financiers (aides) par les différentes instances locales. Les projets communaux devront intégrer ces contraintes de plus en plus difficiles et il y aura lieu de faire avec mesure et fonction de sa capacité financier. Il ne s'agira pas lors de l'établissement des futurs budgets de faire subir encore plus aux habitants.

Bernard MARTIN, Adjoint au Maire :

- SAGE : lors de la dernière réunion a été validée le choix d'une hypothèse d'intervention pour un coût à charge de la collectivité (Communauté de Communes de Sélestat) d'environ 250 000 - 300 000,- €.
- Les ouvriers sont en train de préparer la Saint Nicolas.
- Atelier municipal : une journée de formation ACMO a été organisée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin et Mme KALT à Scherwiller. Etaient invités les ACMO du Sud du département jusqu'à Benfeld y compris la vallée de Villé, Sélestat, le Ried. Une visite de l'atelier municipal a été organisée et de nombreuses félicitations ont été adressées à la Commune concernant la fonctionnalité, l'état du bâtiment et des équipements mis à disposition de la régie municipale.
- Le groupe de travail « accessibilité » s'est réuni récemment pour prendre connaissance des résultats d'une étude organisée et confiée à un bureau qualifié relatif à l'accessibilité des bâtiments publics ceci dans la perspective de l'échéance de 2015 – date à laquelle tout bâtiment public devrait être conforme aux normes dites « handicapés ». Une première analyse a été réalisée de l'ensemble des documents. Des approfondissements seront encore à réaliser avant de fixer une programmation.

Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire :

- 11 novembre : la cérémonie s'est très bien déroulée et beaucoup d'enfants étaient présents. Environ 300 tablettes de chocolat ont été distribuées.

Mme Mireille BIMBOES renouvelle ses remerciements aux enseignants présents et relève leur implication dans la manifestation.

- La commission « Education » s'est réunie la veille pour étudier notamment le budget scolaire pour 2012, budget qui peut être qualifié de raisonné.

Mme BIMBOES regrette toutefois que seuls quatre personnes étaient présentes à la commission. Elle rappelle qu'une réflexion sera à mener début 2012 concernant l'aménagement de l'espace scolaire et à cet effet, une réunion sera organisée avec les chefs d'établissements en février avant lancement des études.

Le Maire indique que les travaux seront programmés en 2015 – 2016.

Mme BIMBOES informe également le Conseil Municipal que les travaux préparatifs à la rentrée 2012/2013 devront très rapidement être enclenchés notamment concernant l'évolution 2011 de la classe bilingue. La configuration en septembre 2012 sera amenée à être modifiée puisque la section bilingue actuellement accueillie en CP à l'école de Kientzville verra s'adjoindre en septembre une deuxième section CP, la première entrant en CE1. Il y a notamment lieu de rencontrer M. Charles ANDREA, Maire de Dieffenthal puisque partie prenante. Il est rappelé que les enfants de Dieffenthal sont ballotés entre différents établissements tout au long de leur scolarité. Mme BIMBOES regrette que des visions pluriannuelles donc de plus de deux ans ne peuvent être validées ; la fluctuation (école maternelle, école de Kientzville, école de Dieffenthal et collège de Dambach-la-ville) du nombre d'enfant étant importante d'une année à l'autre. L'OLCA (Office pour la Langue et la Culture d'Alsace) a fait parvenir à la Commune les informations concernant la nouvelle charte ainsi que l'application iPhone créée.

Une diffusion sur le site internet et dans le Dorf sera faite.

- Le compte-rendu de la Commission « Education » intégrera également certaines réflexions liées aux activités des jeunes dans le village.
- Sera à traiter et à réfléchir courant 2012, la question des aménagements de sécurité à réaliser aux abords des écoles.
M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal estime qu'un projet d'aménagement de l'espace scolaire important étant en cours de préparation, il y a lieu de ne pas engager des travaux lourds financièrement et susceptibles de suppression ou d'évolution en 2016.

Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire :

- Pont de l'Alumnat : une rencontre avec l'équipe de maîtrise d'œuvre aura lieu très prochainement. Le coût des travaux ayant évolué, celui-ci est aujourd'hui estimé à 106 000,- € HT.

Toutefois des participations complémentaires du Conseil Général, SDEA, Communauté de Communes de Sélestat (transfert arrêt MS) pourront être intégrées.

La prochaine réunion permettra de fixer les premières esquisses architecturales pour pouvoir soumettre le projet à la Commission puis à l'Architecte des Bâtiments de France.

Il est rappelé que l'orientation retenue est celle de la création d'une passerelle piétonne en aval du pont actuel à conforter, la création d'un plateau traversant avec arrêt voyageur, abris,...

- Route d'Ebersheim : l'arpentage de la parcelle MARTIN destinée à être verser dans le Domaine Public étant en cours. La jonction entre les deux espaces pourrait être réalisée prochainement.
- Sentier piéton et cycliste vers la future salle des sports : le géomètre travaille sur le dossier.
- Rue du Riesling – intervention SDEA : un délai de six mois étant nécessaire pour l'obtention des autorisations SNCF, le renforcement du réseau eau potable sur le tronçon allant de la voie SNCF vers la route de Kientzville n'aura lieu très certainement qu'au printemps.
La portion de chaussée concernée par le chantier SDEA étant réduite et limitée à la largeur de la tranchée, il est rappelé que la Commune a souhaité programmer en 2012 une intervention sur voirie en pleine largeur.

Concernant le tronçon entre la route de Dambach et la voie SNCF, la réfection de chaussée avait été prise en charge par le SDEA. En effet, la pose du collecteur de renforcement de l'évacuation des eaux pluviales avait nécessité une intervention sur la chaussée en pleine largeur.

A M. Pierre BURGER, Conseiller Municipal, suggérant le balayage dans les virages à Kientzville – ceci suite aux interventions de type PATA réalisées cet automne donc avec présence de gravillons dangereux pour les deux roues, il est indiqué que le nécessaire a déjà été réalisé. Une vérification sera faite.

- M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, indique que le compte rendu de la commission « Voirie » omet de citer une intervention de M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal, relative au survol de Kientzville par des para-moteurs créant aussi des nuisances sonores. Il est rappelé également qu'a été souhaité le contact de clubs proches afin de les sensibiliser à des problèmes de sécurité par rapport à des chutes d'objet, certains signalements de ce type ayant été enregistrés.

A M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué, soulevant l'absence de marquage route d'Ebersheim, M. Philippe SCHEIBLING indique que dans la section ancienne, un marquage au sol était présent mais que la situation actuelle bien que déroutante car sans marquage correspond aux préconisations de sécurité et achèvement appliquées par le Conseil Général du Bas-Rhin.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, souhaite qu'une décision soit prise concernant la cession amiable de perches ou petits volumes de bois puisque étant régulièrement confronté à des demandes tout comme le garde forestier. L'instauration d'une telle possibilité permettrait une réactivité plus importante. A M. Philippe SIMLER qui souhaite connaître une valeur, M. Olivier SENGLER indique environ 50 €.

M. Pierre BURGER, Conseiller Municipal, interpelle M. Philippe SIMLER concernant la pose de boîtes aux lettres effectuées récemment dont celle de la rue de l'Ortenbourg excessivement mal implantée et dans des conditions techniques douteuses. M. Philippe SIMLER indique avoir communiqué les coordonnées du service en cause.

42.8 VŒUX

./.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le secrétaire de séance
M. Bernard MARTIN

Le Maire
André BOESCH